

**COMPTE-RENDU**  
**COMMUNE DE LYS ST GEORGES**  
**Département de l'Indre**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 MAI 2016**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Le dix-huit mai deux mille seize à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 11 mai 2016.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Jean-François VIAUD, Pascal BALLEREAU, Christiane TARDIVAT, Quentin MENEURET, Sylvie LAURENT, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Nicole MISÉRE

Absents excusés : Michaël BLANCHARD, Cécile DEGROLARD

Secrétaire de séance : Nicole MISÉRE

**Approbation du compte-rendu du 30 mars 2016**

*Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

**2016-14 : Création d'un poste au secrétariat de Mairie dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de la secrétaire de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Afin de pallier rapidement à cette absence, il propose de créer un emploi affecté au secrétariat de Mairie à compter du 6 juin 2016, en passant par le dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Ce contrat sera d'une durée déterminée de 12 mois renouvelable une fois et pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires. Il fera l'objet d'une convention avec la commune de JEU-LES-BOIS pour une mise à disposition de 10 heures de l'employé.

L'employeur sera la Commune de LYS-ST-GEORGES.

La rémunération sera calculée sur la base du SMIC horaire, soit à ce jour 9.67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Décide de créer un emploi affecté au secrétariat de Mairie à compter du 6 juin 2016 dans le cadre du dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable une fois.

- Précise que la durée du travail est fixée à 35h hebdomadaires (25h commune de Lys-St-Georges + 10h commune de Jeu-les-Bois)
- Indique que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire
- Autorise le Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à venir avec le Commune de Jeu-les-Bois.

### **2016-15 : Recrutement d'un agent pour remplacement momentané et accroissement temporaire d'activité**

En application de l'article 3- alinéa 1 et alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour le remplacement d'un agent en congé annuel et pour l'accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un Adjoint Technique Territorial de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 15h00 du 1er août 2016 au 31 octobre 2016 pour assurer le remplacement d'un agent en congé annuel et pour divers travaux (peinture, taille des haies, élagage des arbres...)

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement dans les conditions précitées à compter du 1er août 2016 jusqu'au 31 octobre 2016.
- **DIT** que la rémunération sera celle d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon indice brut 340 majoré 321 les crédits nécessaires à cette rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget 2016 de la commune.

### **2016-16 : Vote des subventions diverses**

Le Conseil Municipal après avoir examiné les différentes demandes de subventions décide d'attribuer les sommes suivantes :

- A.R.D.E.T	350.00 €
- La Gaule du Lys	150.00 €
- B.V.N 36	200.00 €
- A.D.M.R	50.00 €
- O.N.A.C	40.00 €
- Fondation du Patrimoine	50.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Neuvy-St-Sépulchre	100.00 €
- Association Basket club Neuvy-St-Sépulchre	50.00 €
- Conseil Départemental	9.80 €
<i>fonds d'aide aux jeunes (14 x 0.70 €)</i>	
- Conseil Départemental	50.00 €
<i>Fonds de solidarité Logement (FSL)</i>	

Le président du Comité des fêtes, étant membre du Conseil Municipal, se retire du vote pour l'attribution de la subvention

- Comité des fêtes 250.00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 à l'article 6574.

### **Questions diverses**

- Le devis de l'Entreprise PLANTUREUX pour des travaux de couverture à la maison de la cure et de l'abri du cimetière est accepté pour la somme de 8 659.00 € TTC
- Le devis de l'entreprise FRADET est accepté pour le changement de la porte de secours de la salle des fêtes ainsi que des deux fenêtres de ce même côté pour la somme de 4 301.14 €